

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 127-209-1914 portant création d'une caisse d'assistance pour le personnel européen des cadres locaux de la Colonie.

n° 127-209-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 mars 1914

Numéro JO
n° 209 du 31/03/1914

Date du numéro
31 mars 1914

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 8 janvier 1914 créant une caisse d'assistance au profit des agents européens commissionnés des cadres locaux des Affaires indigènes, des Postes et des Télégraphes et de la Police, à la Côte des Somalis dont les emplois ne conduisent à aucune pension

Vu les dépêches ministérielles des 21 et 29 janvier 1914, relatives à l'application du dit décret;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur le décret du 8 janvier 1914 précité.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.